

PLIE
des Ardennes
2014-2020

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

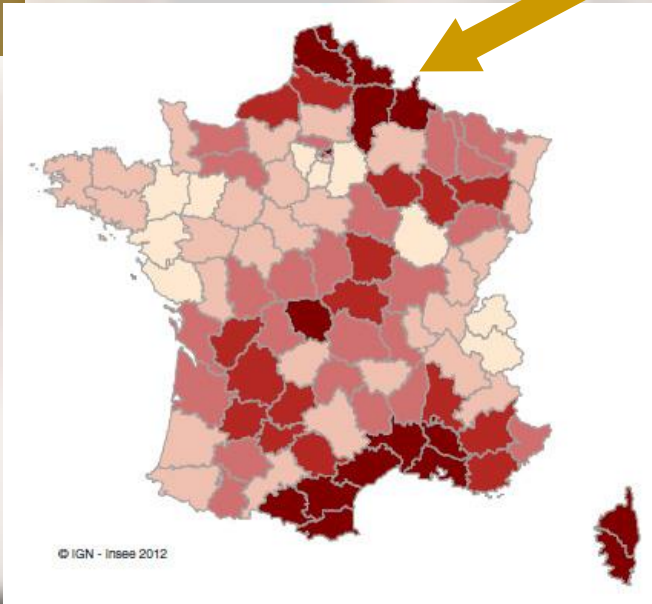
« Vers une stratégie territoriale intégrée »

Rencontres nationales d'EUROPLIE 2014
26 Juin 2014



Observatoire social des territoires

Un indicateur multi dimensionnel de la fragilité sociale composé de trois sous-indicateurs liés à la pauvreté monétaire ; à l'emploi et l'insertion sociale ; ou aux aides sociales.



« des indicateurs au service des politiques sociales »

Conseil national de l'information statistique et Assemblée des Départements de France

En Champagne-Ardenne, les situations de pauvreté et de précarité sont essentiellement liées aux évolutions du marché du travail. Deuxième région industrielle française par le poids des emplois, les restructurations de ce secteur, durant les dernières décennies, ont particulièrement affecté les conditions de vie des Champardennais.

Les départements de la région présentent des situations sociales contrastées.

En effet, trois des quatre départements de la région se situent dans le premier tiers des départements les plus défavorisés : **les Ardennes au 7e rang**, l'Aube au 26e rang et la Haute-Marne au 29e rang.

Dans ces trois départements, **la fragilité est perceptible à travers les indicateurs d'insertion sociale et professionnelle**. La Marne est plus épargnée puisqu'elle figure au 58e rang des 96 départements métropolitains.

Fragilité sociale dans les Ardennes

Le département des Ardennes est celui qui présente la plus grande fragilité.

La précarité y est fortement liée à l'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle. Le sous-indicateur qui la mesure, situe les Ardennes au 5e rang des départements.

Le taux de chômage est élevé, et les femmes sont moins souvent actives.

Un jeune sur quatre est non diplômé contre un sur cinq en Métropole.

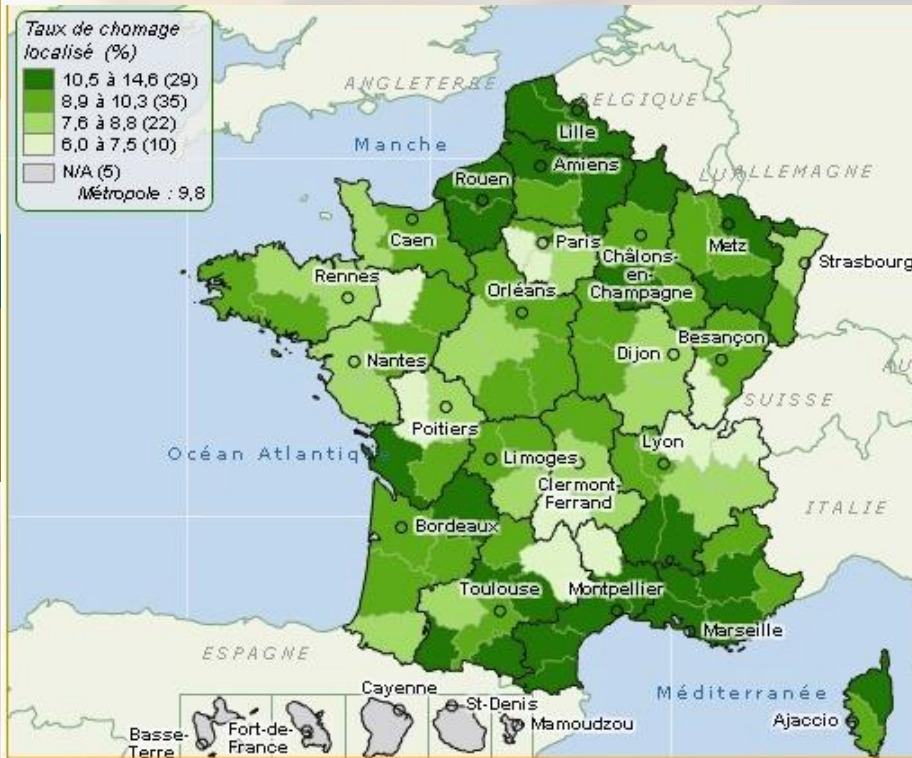
La part des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, ni élèves, ni stagiaires est la plus importante des départements métropolitains (29,6 %).

La part de chômeurs ayant épuisé leurs droits qui perçoivent l'allocation de solidarité spécifique est la plus importante de Métropole ,

la part de population couverte par le RSA est de 9,8 % contre 6,3 % pour la France métropolitaine et les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) sont aussi surreprésentés (9,5 % contre 6,0 %).

Concernant le sous-indicateur de précarité monétaire, les Ardennes se situent au 13e rang des départements métropolitains. Même si ce classement est moins défavorable que pour les autres sous indicateurs, le département présente, dans ce domaine aussi, des fragilités.

Taux de chômage localisé



Source : <http://www.datar.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/taux-de-ch-mage-localis>

Taux de chômage localisés trimestriels

3ème trimestre 2013

1	Pyrénées-Orientales	14.6
2	Hérault	14.4
3	Aisne	13.9
4	Aude	13.7
5	Gard	13.6
6	Pas-de-Calais	13.1
7	Nord	12.9
8	Seine St Denis	12.7
9	Vaucluse	12,3
10	Ariège	12.2
11	Ardennes	12.0

France métropolitaine

9,8

ARDENNES

12 %

AUBE

11.5 %

MARNE

9.5 %

HTE-MARNE

9.2 %

REGION

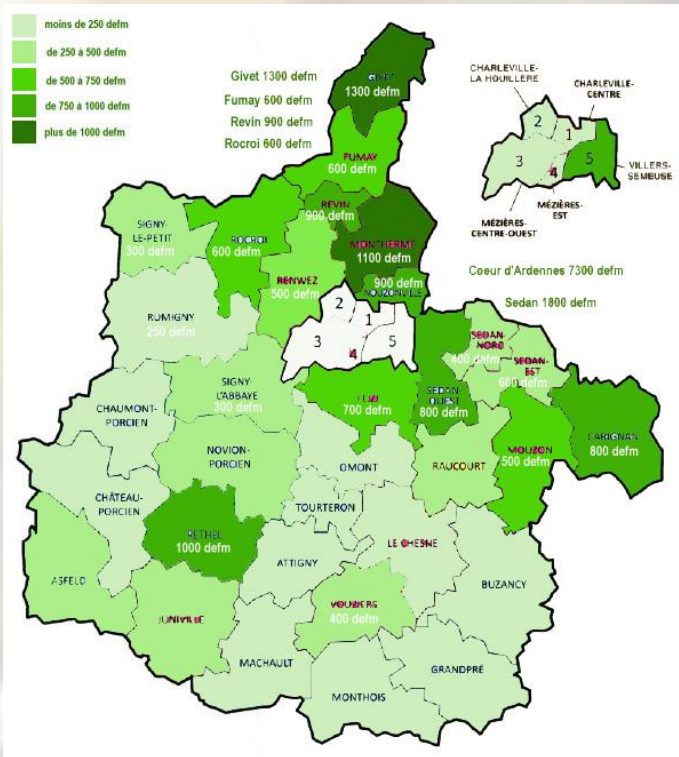
10,4 %

France

9.8 %

Les DEFM et Brsa du département

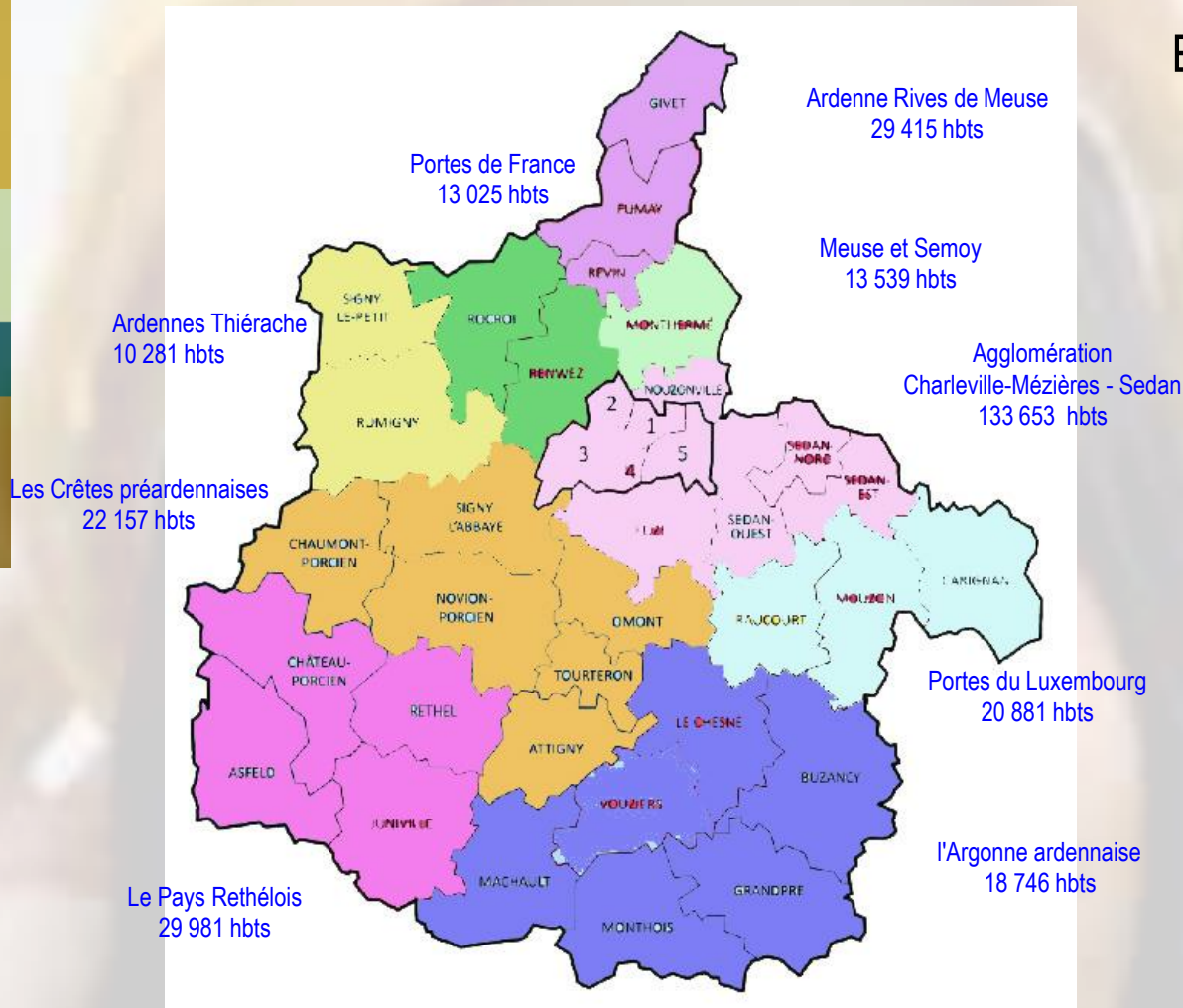
DEFM: Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois



- **23 855 DEFM ABC** identifiés sur la zone d'intervention dont : 47% de femmes, 24% de plus de 50 ans, **47% de demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)**, 25% de demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD), 8% de TH.
- **9 936 foyers** bénéficient pour tout ou partie de l'allocation rSa dite « socle » à la charge du Département.

La mise en œuvre du rSa a mis l'accent sur le renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires de la prestation rSa et sur **le volet insertion professionnelle**, lien avec le secteur économique. **Il incombe donc au Conseil général de veiller à ce que les bénéficiaires du rSa soient accompagnés lorsqu'ils y sont assujettis aux droits et devoirs.**

Le découpage territorial dans les Ardennes



En menant une politique de territorialisation, **le Conseil général des Ardennes renforce sa présence auprès des habitants et développe avec les acteurs locaux, des projets répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque territoire.** Elle constitue aussi l'affirmation de sa volonté d'une **égalité de traitement des situations quelque soit la domiciliation du bénéficiaire.**

9 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au 01/01/2014

Face à la montée du chômage qui n'épargne pas les Ardennes, le projet concerté entre **le Conseil général des Ardennes, le Pôle emploi départemental et les deux PLIE** confirment la volonté de soutenir l'action et la **cohésion sociale** ainsi que la **solidarité des territoires**, notamment en s'appuyant sur les intercommunalités pour **faciliter l'accès à la population d'une offre de services de proximité**.

- Des **dynamiques intercommunales** portées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale;
- Une **volonté d'organisation et d'échange** de la part des opérateurs **autour de la question des parcours d'insertion**;
- Une demande de **cohérence** et d'**articulation** des interventions dans une logique de **complémentarité** et de **synergie** avec le développement de **partenariats** dans le champ de l'insertion professionnelle ;
- Des **relations constructives avec les acteurs socio-économiques** impliqués sur les territoires.

Pilotage concerté de l'insertion autour du Département et des PLIE

Généralisation de la fonction PLIE

Modalités et conditions associées :

- Assurer la couverture du territoire départemental par les deux PLIE existants
- Placer les PLIE dans un rôle d'animation territoriale
- Consolider le pilotage des actions d'insertion (dans un cadre multi financeur) et l'articulation avec l'économie
- S'organiser sur un territoire plus large

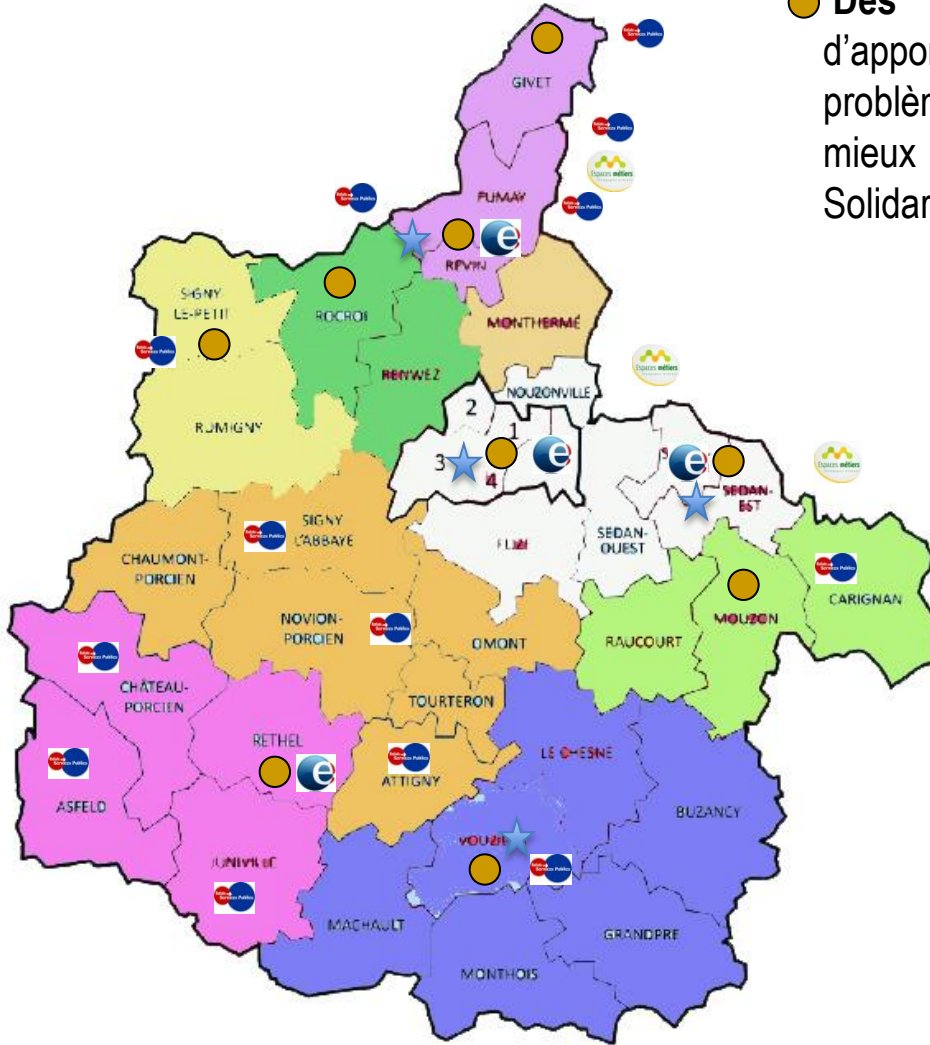
Valeur ajoutée : Des parcours pour tous les participants, dans une approche territoriale

Avantages :

- Pérennisation de l'investissement dans les PLIE,
- Maintien et encourage l'implication des territoires et des partenariats
- Maintien d'une certaine proximité vis-à-vis des participants

Le maillage territorial des services

- **Des maisons des solidarités:** Elles ont pour fonction d'apporter des réponses cohérentes, innovantes et adaptées aux problèmes des habitants du département. Afin d'organiser au mieux ces actions sociales de proximités, chaque Maison des Solidarités est dotée de moyens en personnels.



Les agences de Pôle emploi



Missions locales



La Région a choisi de mettre en place **des Espaces métiers**, lieux d'accueil, d'information et d'orientation sur les métiers, les formations et l'emploi pour tous les publics.

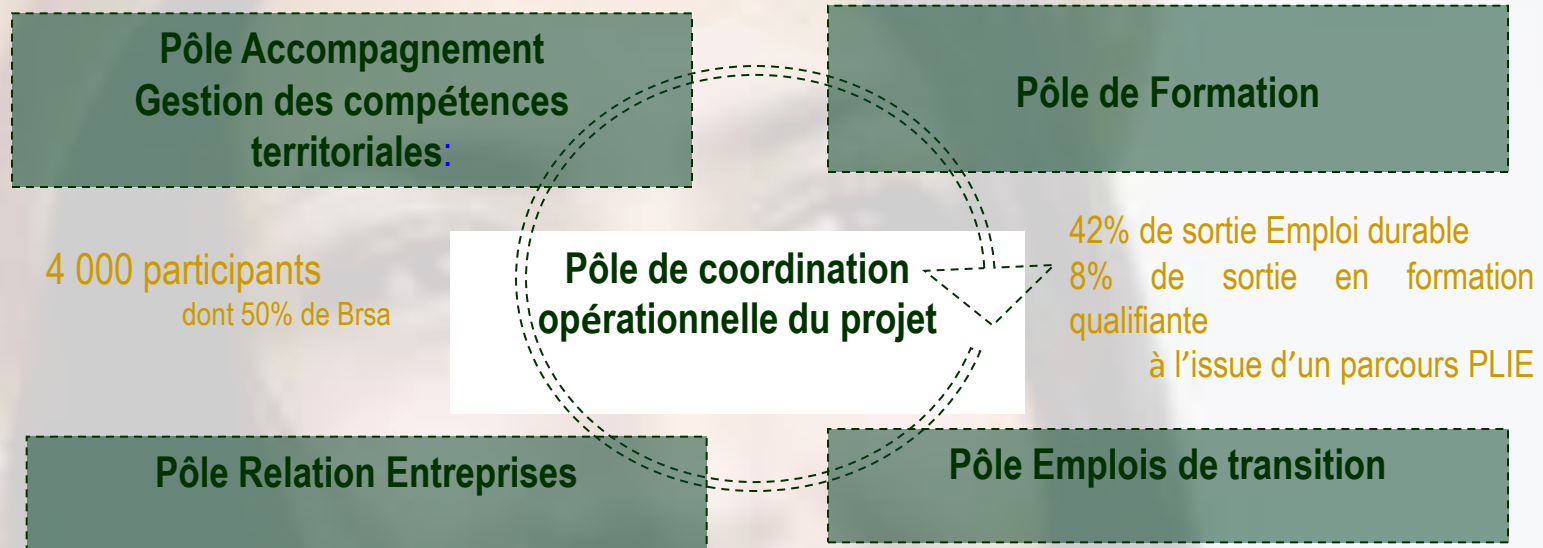


des relais de services publics 

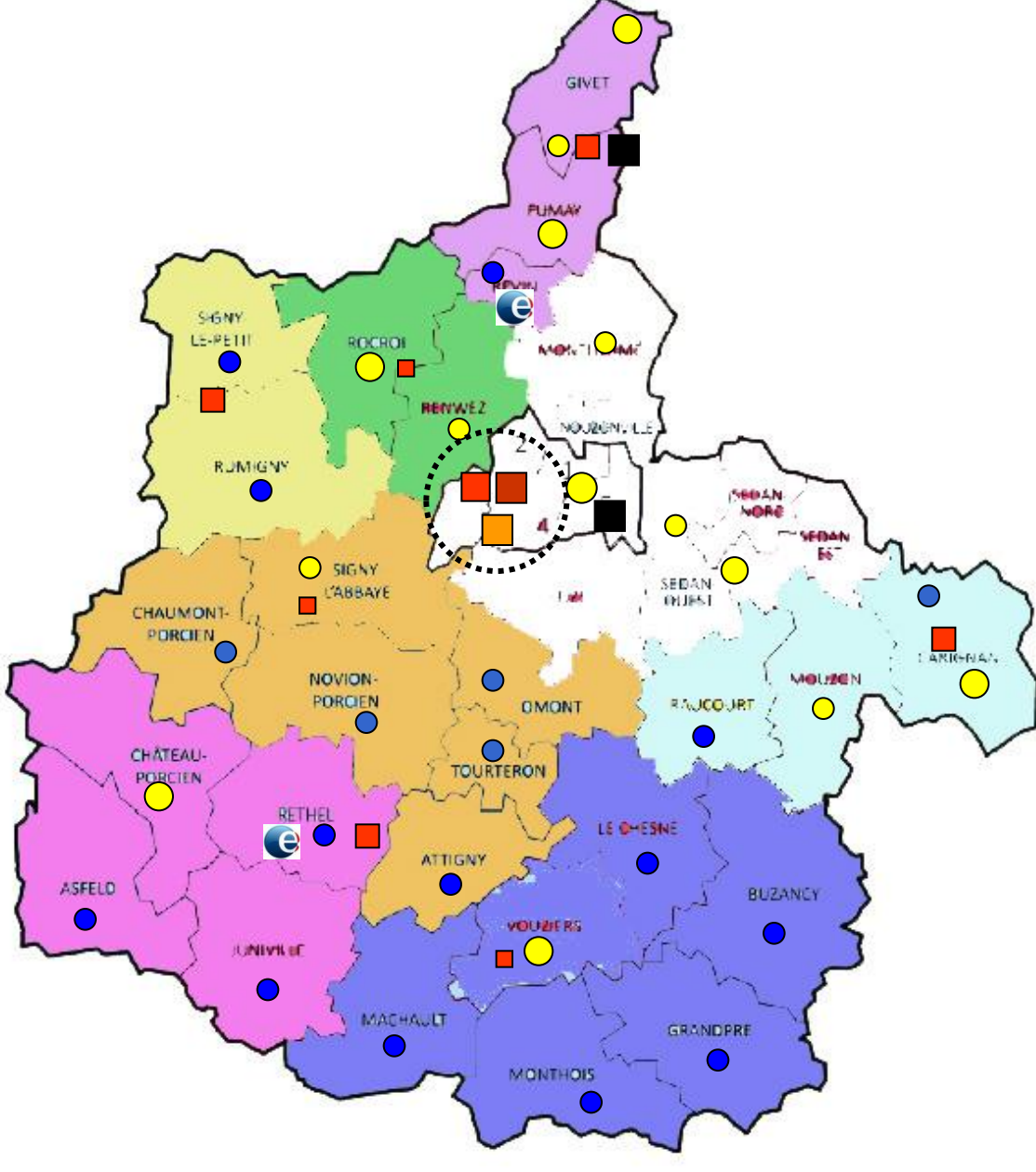
Une gouvernance partagée pour un projet concerté

Le PLIE est fondée sur l'adhésion de chacun des acteurs. Il respecte l'identité de chaque partenaire, reconnaît leur responsabilité commune et les rassemble dans l'action.

La réussite d'un PLIE s'appuie essentiellement sur les acteurs qui adhèrent à son projet et sont fédérés autour de ses objectifs.



Le partenariat mené depuis plusieurs années entre le Conseil Général des Ardennes, Pôle emploi et les PLIE a permis de construire une offre de services adaptée. En ce sens, les services du Conseil Général apportent de véritables compétences pour enrayer certains freins dans la mise en œuvre des parcours (santé, mobilité,...). Le PLIE apporte une valeur ajoutée dans sa fonction de « guidance professionnelle personnalisée ».



- Le service d'accompagnement du PLIE permanent (Gestion des compétences territoriales)
- Le service d'accompagnement du PLIE mobile
- Le service aux Entreprises
- Le service Ingénierie et observation des parcours
- Le service Formation
- Le service Gestion Contrôle FSE

Coordination Territoriale

Perspectives à l'horizon 2015

Une journée de l'insertion, le 7 juillet 2014

- 8 ateliers réunissant les acteurs de l'insertion
 - Accès à la mobilité
 - Accès à la Formation /qualification
 - Lien avec le monde économique
 - Vie sociale
 - Accès aux prestations
 - Coordination des dispositifs d'insertion
 - Evaluation des dispositifs d'insertion
 - ❖ Groupe de bénéficiaires du rSa (le parcours d'insertion)

Comité de pilotage en septembre 2014

- Restitution de la journée de l'Insertion
- Programmation des travaux
- Signature par les partenaires d'une lettre d'engagement

Et en parallèle

- Mise en place d'un PLIE départemental issu de la fusion des deux PLIE actuels
- Qui portera la gestion des fonds sociaux européens dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020

Conseil général des Ardennes



Christiane DUFOSSE

Directeur général adjoint en charge des affaires sociales

Directrice des solidarités

Tél. : 03 24 36 63 00

christiane.dufosse@cg08.fr

Conseil Général des Ardennes

Direction des Solidarités

Direction

Hôtel du Département - 08011 Charleville-Mézières Cedex

Michele MAIRE

Chef du Service Insertion et Développement Social

Tél. : 03 24 59 61 98

michele.maire@cg08.fr

Conseil Général des Ardennes

Direction des Solidarités

Politique sociale Insertion et Développement Social

Hôtel du Département - 08011 Charleville-Mézières Cedex

PLIE

des Ardennes
2014-2020

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Merci pour votre attention

